

**PLANIFICATION STRATÉGIQUE DES INVESTISSEMENTS EN
ADAPTATION DE RÉSEAU POUR L'INJECTION DE GSR**

INTRODUCTION

1 Dans le cadre de la Cause tarifaire 2024-2025 (R-4257-2024), la Régie de l'énergie (Régie) a
2 reconnu, dans la décision D-2024-113 :

3 « [419] [...] qu'Énergir doit faire évoluer le réseau gazier afin de concilier deux nouvelles réalités,
4 soit l'augmentation des volumes de GSR injectés dans le réseau en raison des obligations
5 réglementaires et la capacité des réseaux à proximité à accueillir ces volumes et, d'autre part, la
6 diminution graduelle de la consommation de gaz naturel. [...] ».

7 Par la même occasion, la Régie autorisait Énergir, s.e.c. (Énergir) à créer une nouvelle sous-
8 catégorie d'actifs d'amélioration de réseau à sa planification pluriannuelle des investissements
9 afin d'inclure les actifs d'adaptation du réseau pour l'injection de GSR.

10 Au paragraphe 420 de la même décision, la Régie formulait la demande suivante à l'égard des
11 besoins d'adaptation du réseau pour l'injection de GSR :

12 « [420] À cet effet, la Régie juge important de suivre le niveau de saturation du réseau de
13 distribution et de déterminer les besoins pour des travaux de renforcement. **Ainsi, la Régie**
14 **demande à Énergir de présenter, dans le cadre des prochains dossiers tarifaires, les zones**
15 **de consommation de projets éventuels de production de GSR ayant des réseaux à proximité**
16 **qui seront incapables d'accueillir de nouveaux volumes d'injection de GSR sans**
17 **ajustements hydrauliques. »**

18 Chaque projet d'injection de GSR dans la franchise d'Énergir fait l'objet d'une évaluation
19 hydraulique spécifique permettant de déterminer la capacité du réseau à proximité à recevoir le
20 GSR produit. Cette évaluation vise à identifier les adaptations nécessaires, le cas échéant, afin
21 de permettre l'injection de volumes supplémentaires de GSR. De plus, une équipe
22 multidisciplinaire est chargée d'identifier les contraintes du réseau dans les zones à fort potentiel
23 de production de GSR, d'examiner les ajustements possibles à apporter au réseau et de planifier
24 les investissements requis en fonction des priorités identifiées. Le groupe de travail a aussi pour
25 objectif d'analyser le potentiel du gaz porté pour les futurs projets de production de GSR qui
26 seraient trop éloignés du réseau.

1 CONTEXTE

1 Dans un contexte de transition énergétique, le gouvernement du Québec a affirmé à plusieurs
2 reprises sa volonté de décarboner le secteur gazier en misant sur le GSR. Le cadre réglementaire
3 en vigueur, notamment le *Règlement concernant le gaz de source renouvelable*, établit une
4 trajectoire explicite d'intégration croissante du GSR dans le réseau gazier, avec l'objectif
5 d'atteindre un seuil minimal de 10 % à l'horizon 2030-2031. Par l'adoption de la Loi 24¹, le
6 législateur a par ailleurs modernisé la gouvernance énergétique et renforcé l'intégration des
7 énergies renouvelables dans les plans d'approvisionnement, confirmant le rôle du GSR comme
8 vecteur clé de décarbonation et comme composante durable du système énergétique québécois.

9 Au-delà des obligations d'injection prévues par la réglementation, le gouvernement du Québec
10 exprime une volonté claire de développer une filière québécoise robuste de production de GSR.
11 Cette orientation est d'abord affirmée dans le *Plan pour une économie verte 2030*, puis réitérée
12 dans le *Décret de préoccupation n° 1240-2025*, par lequel le gouvernement invite la Régie à tenir
13 compte, dans la détermination des caractéristiques des contrats de GSR, des préoccupations
14 économiques, sociales et environnementales, ainsi que des bénéfices associés à la production
15 locale. Cette volonté repose sur la reconnaissance des bénéfices différenciés du GSR produit au
16 Québec, notamment en matière de sécurité énergétique, de réduction de la dépendance aux
17 énergies importées, de développement économique régional et d'amélioration de la qualité de
18 l'environnement. Elle se concrétise par des investissements publics significatifs, notamment par
19 l'entremise du *Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable* (PSPGNR). De
20 plus, les orientations préliminaires du Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques
21 (PGIRE), élaborées dans une perspective de planification globale des besoins énergétiques du
22 Québec, soulignent que des volumes de GSR d'origine québécoise contribuent à répondre à ces
23 besoins à l'échelle du territoire. Le gouvernement dépasse ainsi une logique strictement
24 volumétrique d'atteinte des seuils pour favoriser la structuration d'un écosystème local de projets
25 durables et ancrés dans les régions.

26 Dans ce contexte, la trajectoire anticipée du GSR repose sur une augmentation soutenue des
27 volumes injectés localement, appelée à se poursuivre à mesure que la filière québécoise se
28 consolide et que de nouveaux projets entrent en exploitation. Cette croissance s'inscrit toutefois

¹ Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives.

1 dans un environnement où la consommation gazière demeure évolutive, sous l'effet combiné du
2 renforcement des mesures d'efficacité énergétique, de la complémentarité accrue avec le réseau
3 électrique et, potentiellement, du déploiement d'autres formes de bioénergies. La coexistence de
4 volumes injectés en hausse et de profils de consommation appelés à se transformer rend ainsi
5 nécessaire une adaptation progressive du réseau gazier, incluant le recours à de nouvelles
6 solutions et technologies venant répondre aux limites d'une configuration historiquement
7 unidirectionnelle et centrée sur le gaz fossile. Cette adaptation doit s'appuyer sur une vigie
8 continue des volumes transitant sur les tronçons accueillant du GSR, afin d'assurer la fiabilité et
9 l'optimisation de l'intégration du GSR dans un réseau gazier en transition.

2 ÉVALUATION DE L'ÉTAT ACTUEL ET FUTUR DES INFRASTRUCTURES

10 L'analyse de la capacité des postes d'injection actuellement en opération indique qu'aucun enjeu
11 de capacité hydraulique n'est anticipé pour les projets de GSR en exploitation, et ce, pour
12 l'horizon couvert par le plan pluriannuel des investissements. Cette conclusion demeure toutefois
13 conditionnelle à l'évolution de la consommation sur les réseaux concernés, notamment dans
14 l'éventualité où de grands clients réduiraient leur demande ou cesseraient de consommer du gaz.
15 À cet égard, une vigie annuelle est mise en place afin d'évaluer l'impact des variations de volumes
16 sur la capacité des projets à injecter dans le réseau.

17 Pour les projets ayant fait l'objet de demandes de raccordement, une seule adaptation du réseau
18 avait été identifiée à ce stade et présentée dans le dossier précédent, soit la mise en place d'un
19 poste à rebours en Montérégie. Cette adaptation visait à permettre l'injection des volumes des
20 projets de GSR potentiels dans un contexte de contraintes de pression locales. À la suite de cette
21 identification, une analyse a été réalisée par l'équipe d'ingénierie afin d'examiner des solutions
22 alternatives à moindre coût, tout en assurant l'injection des volumes susceptibles d'y être
23 produits. Ces solutions étant actuellement à l'étude, aucune décision finale ni aucun engagement
24 financier additionnel n'a été intégré à la présente planification.

3 DÉFINITION ET CARTOGRAPHIE DES OPPORTUNITÉS D'INJECTION DE GSR ET D'ADAPTATION DU RÉSEAU

1 Énergir a développé une cartographie visant à appuyer le développement coordonné des projets
2 de GSR. Bien que cette cartographie réponde initialement à une demande de la Régie, elle
3 s'inscrit également dans la volonté d'Énergir de mettre à la disposition de la filière un outil d'aide
4 à la localisation de zones propices au développement de projets de production de GSR,
5 notamment agricole, afin de soutenir les démarches de prospection des promoteurs et d'informer
6 les parties prenantes intéressées par la filière. Elle répond en outre à plusieurs besoins
7 considérés comme prioritaires par les participants à un atelier sur le GSR animé par la Chaire de
8 l'énergie de HEC Montréal², notamment en ce qui concerne l'accès à des données sur la
9 localisation des réseaux, la disponibilité des intrants ainsi que l'implantation des projets en
10 opération et subventionnés. Enfin, cette initiative s'inscrit dans les souhaits des gouvernements,
11 qui souhaitent disposer d'un outil facilitant l'identification des territoires présentant un fort potentiel
12 de production de GSR.

13 Mise à la disposition du public sur le site internet d'Énergir³, cette cartographie constitue un outil
14 d'aide à la localisation destiné aux promoteurs, leur permettant d'identifier les zones où se
15 conjuguent des facteurs favorables au développement de projets de GSR de type agricole,
16 notamment la proximité des réseaux d'alimentation et de transmission ainsi que la présence de
17 fortes densités de matières agricoles et résidus provenant des secteurs institutionnel, commercial
18 et industriel.

19 La cartographie cible principalement la filière du GSR agricole, laquelle présente le plus important
20 potentiel de développement inexploité et offre des perspectives de mise en œuvre à court terme.
21 De plus, contrairement aux filières associées à des sites fixes et existants, comme les sites
22 d'enfouissement, les projets agricoles reposent sur un choix de terrains à définir, ce qui renforce
23 la pertinence d'un outil d'aide à la localisation.

24 Une équipe interne multidisciplinaire a été mobilisée pour le développement de cet outil. Les
25 données proviennent de diverses études de gisement, s'appuyant en grande partie sur la
26 méthodologie élaborée dans l'étude de WSP (2021), laquelle a été mise à jour à partir des

² [RAPPORT_AtelierGNR.pdf](#)

³ <https://energir.com/fr/a-propos/nos-energies/gaz-naturel/gaz-naturel-renouvelable/carte>

1 statistiques les plus récentes, ainsi que sur l'expertise des équipes internes d'Énergir pour les
2 données estimées relatives au réseau gazier. La cartographie a également fait l'objet de
3 consultations auprès de plusieurs parties prenantes du milieu, dont les contributions ont permis
4 d'en bonifier le contenu et d'en assurer la validation.

5 La carte présentée constitue un outil de consultation et ne permet ni de garantir l'emplacement
6 précis des projets à venir ni d'anticiper avec certitude les adaptations au réseau gazier qui
7 pourraient être requises. Chaque promoteur doit ainsi mener une analyse de terrain propre à son
8 projet, laquelle doit notamment tenir compte des éléments suivants :

- 9 1. La proximité des intrants agricoles provenant des fermes participantes, pour optimiser les
10 coûts de transport des matières vers le site de production et pour le retour du digestat;
- 11 2. La proximité d'un réseau gazier disposant d'une capacité suffisante pour accueillir le GSR
12 ou susceptible de faire l'objet d'adaptations afin d'en accroître la capacité;
- 13 3. La disponibilité d'un terrain à un coût raisonnable, idéalement situé à l'extérieur de la zone
14 agricole afin d'éviter un processus de dézonage.

15 Ces contraintes influencent directement la localisation des projets. La cartographie met en
16 évidence certaines régions où les deux premières conditions apparaissent plus favorables au
17 développement de projets de GSR, notamment la Montérégie, Chaudière-Appalaches, le
18 Centre-du-Québec et Lanaudière. En conséquence, les adaptations du réseau gazier qui
19 pourraient s'avérer nécessaires seraient potentiellement concentrées dans ces régions. Étant
20 donné que la localisation précise des projets à venir est inconnue, il est difficile d'anticiper
21 précisément les réseaux qui pourraient nécessiter des adaptations et les solutions à mettre en
22 place. Dans le cadre de l'analyse des projets de GSR, Énergir évaluera, pour chacun, les options
23 de raccordement les plus appropriées afin d'optimiser les coûts tant pour le producteur que pour
24 la clientèle. Le cas échéant, les projets d'adaptation du réseau devront faire l'objet d'une
25 demande spécifique auprès de la Régie afin d'en obtenir l'approbation.

CONCLUSION

1 En somme, Énergir poursuit sa vigie des besoins en adaptation du réseau afin d'assurer une
2 intégration fiable et optimale des volumes de GSR injectés, en tenant compte de l'évolution de la
3 consommation sur les tronçons concernés. Parallèlement, Énergir met en place une cartographie
4 d'aide à la localisation, afin de guider le développement de nouveaux projets de production de
5 GSR agricole et de favoriser une planification coordonnée des raccordements et des
6 investissements requis.

**Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi de la décision D-2024-113 (paragr. 420)
et de s'en déclarer satisfaite.**